**ÉQUIVALVE** adj. (é-ku-i-val-ve — du lat. *æquus*, égal, et de *valve*). Moll. Qui a les deux valves égales.

— s. m. pl. Famille de mollusques brachiopodes, caractérisée par une coquille à deux valves égales, et comprenant le seul genre lingule.

**ÉQUIVOQUE** adj. (é-ki-vo-ke — du lat. *æquus*, égal; *vox*, voix, sens des mots). Qui peut être interprété de plusieurs manières, qui a plusieurs sens: *Un mot* ÉQUIVOQUE. *Une phrase* ÉQUIVOQUE. *Tous les oracles de l'antiquité étaient* ÉQUIVOQUES. (Volt.) *La plupart des thèses réalistes ont pour prémisses des mots* ÉQUIVOQUES. (B. Hauréau.)

Ce terme est *équivoque*, il le faut éclaircir.
BOILEAU.

‖ Incertain, qu'il est impossible d'affirmer dans un sens plutôt que dans un autre; dont on ne peut déterminer la nature : *Le temps est* ÉQUIVOQUE, *on ne peut dire qu'il est mauvais ni qu'il est beau. Cette maladie offre des signes si* ÉQUIVOQUES *qu'on n'a pu encore la nommer. Les situations* ÉQUIVOQUES *sont les pires.* (Guizot.) *La finesse est une qualité* ÉQUIVOQUE, *placée entre le vice et la vertu.* (Héreau.) ‖ Douteux, dont on ne peut affirmer l'existence : *Le fait me paraît* ÉQUIVOQUE, *bien qu'il soit donné comme certain. Cette nouvelle est très-*ÉQUIVOQUE. *Sa sincérité me paraît* ÉQUIVOQUE. *Sans la droiture et l'innocence des mœurs, tous les talents ne forment plus qu'un mérite* ÉQUIVOQUE *qui devient ou nuisible ou inutile.* (Mass.) ‖ D'une sincérité douteuse : *Les plus grands compliments sont les plus* ÉQUIVOQUES. *L'imitation est de tous les applaudissements le plus flatteur et le moins* ÉQUIVOQUE. (Mass.)

— Fig. Suspect, dont il est difficile de dire du bien ou du mal, à qui il ne convient pas de se fier : *Les gouvernements mixtes forment toujours des alliés* ÉQUIVOQUES. (J. de Maistre.)

Savez-vous bien qu'ici votre face *équivoque*
Et rare en son espèce étrangement nous choque?
REGNARD.

‖ Qui manque d'une certaine netteté de situation, qui est un peu suspect sous le rapport de l'honorabilité : *Une réputation* ÉQUIVOQUE. *Sa naissance est un peu* ÉQUIVOQUE; *sa mère était de la main gauche.* (Mme de Sév.)

— Littér. *Rime équivoque*, Petite pièce de poésie dans laquelle le mot ou les mots de la fin de chaque vers sont répétés à la fin du vers consonnant, mais avec un sens différent; en voici un exemple :

Contre un public ignare on pousse des *cris vains :*
Il faut de sots lecteurs à de sots *écrivains.*

‖ On dit aussi RIME HOMONYME.

— **Syn. Equivoque, ambigu, amphibologique, louche.** V. AMBIGU.

— **Antonymes.** Catégorique, clair, distinct, net, positif, précis.

**ÉQUIVOQUE** s. f. (é-ki-vo-ke — rad. *équivoque* adj.). Sens équivoque; paroles équivoques : *L'*ÉQUIVOQUE *a été la mère de la plupart de nos sottises.* (Volt.) *En histoire, en morale, en jurisprudence, en médecine, mais surtout en théologie, gardez-vous des* ÉQUIVOQUES. (Volt.) *C'est une* ÉQUIVOQUE *qui a contribué à décréditer le génie éminent des philosophes de l'autre siècle.* (De Bonald.) ‖ Jeu de mots, calembour : *Les allusions et les* ÉQUIVOQUES *ne valent rien quand on les donne pour bonnes; mais elles sont bonnes quand on les donne pour ne valoir rien.* (Ménage.)

Quand nous applaudissons la plus plate *équivoque*,
D'un trait joyeux et franc notre bon sens se choque
C. DELAVIGNE.

‖ Double sens grossier, offensant ou déshonnête : *Se permettre de honteuses* ÉQUIVOQUES.

Ces sources d'un amas d'*équivoques* infâmes
Dont on vient faire insulte à la pudeur des femmes.
MOLIÈRE.

— Défaut d'accord provenant d'un défaut d'entente : *Il n'y a pas d'*ÉQUIVOQUE *entre nous; nous nous entendons à merveille.*

— B.-arts. Effet indécis produit par le défaut de parti pris, d'intention nette et déterminée dans les moyens : *Il y a dans le dessin et dans la couleur de cette composition une* ÉQUIVOQUE *qui désoriente le spectateur.*

— **Syn. Équivoque, ambiguïté, amphibologie, double sens.** V. AMBIGUÏTÉ.

— **Encycl.** Le mot *équivoque*, remplissant consciencieusement son rôle jusqu'au bout, a été pendant longtemps d'un genre douteux; aussi Boileau, dans sa haine de l'ambiguïté, s'est-il insurgé contre lui :

Du langage français bizarre hermaphrodite,
De quel genre te faire, *équivoque* maudite
Ou maudit? car sans peine aux rimeurs hasardeux
L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.
Tu ne me réponds rien? Sors d'ici, fourbe insigne,
Mâle aussi dangereux que femelle maligne,
Qui crois rendre innocents les discours imposteurs;
Tourment des écrivains, juste effroi des lecteurs,
Par qui, de mots confus sans cesse embarrassée,
Ma plume, en écrivant, cherche en vain ma pensée.
Laisse-moi, va charmer de tes vains agréments
Les yeux faux et gâtés de tes louches amants,
Et ne viens point ici de ton ombre grossière
Envelopper mon style, ami de la lumière.

Aujourd'hui, cette *équivoque* de l'*équivoque* a enfin disparu; ce n'est plus un *mâle dangereux*, c'est bien une *femelle maligne.* Mais si son état civil est éclairci, il n'en est pas de même de sa nature intime, de son individualité. Qu'est-ce donc que l'*équivoque?* Ce mot, en tant que substantif, sert à spécifier une chose douteuse, ambiguë, qu'on peut entendre de plusieurs manières; comme adjectif, il se joint à un nom pour lui donner un caractère problématique, sujet à discussion ou à restriction. Ainsi on dira d'un homme qu'il est d'une vertu, d'une probité, d'une générosité *équivoques*, pour faire entendre qu'il ne faudrait accepter cette vertu, cette probité, cette générosité que sous bénéfice d'inventaire. On dit de même qu'une réputation est *équivoque*, qu'une louange est *équivoque*, pour faire entendre que l'une n'est pas à l'abri de reproches, et qu'au fond de l'autre il pourrait bien y avoir une raillerie cachée. Le mot *équivoque* peut même s'appliquer aux personnes, mais plus rarement.

Envisagée dans son essence, dans sa partie matérielle, l'*équivoque* peut consister dans un mot ou dans la contexture même de la phrase.

— *Equivoque dans les mots.* Un mot est *équivoque* lorsque, sous la même orthographe, il présente plusieurs sens différents, comme un seul habit qui servirait tour à tour à recouvrir plusieurs individus n'ayant entre eux aucune ressemblance. Tel est le mot *coin*, qui désigne en même temps un instrument dont on se sert pour fendre, un angle et la matrice employée pour marquer la monnaie et les médailles. Avec une différence d'orthographe, on aurait encore le mot *coing*, fruit. Il en serait de même des mots *ceint*, environné; *sain*, en bonne santé; *saint*, qui vit saintement; *sein*, poitrine; *seing*, signature, tous mots homonymes, mais non homographes, qui peuvent prêter à l'*équivoque*. La même *équivoque* s'offre encore lorsque deux mots soumis à la même orthographe exigent des prononciations différentes : Nous *affections* des *affections* que nous n'éprouvions nullement. Les poules *couvent* dans le *couvent*.

L'orthographe dite de Voltaire a fait disparaître quelques-unes de ces *équivoques*. Ainsi cette phrase : Il faut qu'il *paraisse* à la *paroisse*, s'écrivait autrefois : Il faut qu'il *paroisse* à la *paroisse*, quoique la prononciation fût la même qu'aujourd'hui.

La langue française offre quelques mots à double sens que l'Académie devrait bien ramener à une signification unique pour éviter toute *équivoque*. Les mots *loueur* et *hôte*, par exemple, présentent chacun un sens double et diamétralement opposé : le loueur et le louant, celui qui reçoit chez lui et celui qui est reçu, se confondent dans la même expression, et c'est là une source continuelle de méprises.

L'*équivoque* se produit encore quand le même mot présente deux significations différentes, selon qu'il est pris au sens propre ou au sens figuré, tel que le mot *langue*, qui a signifié et signifie encore le principal organe de la parole, sens propre; puis, par extension, le langage même d'un peuple. C'est ce qui rend si plaisante la méprise de Sganarelle lorsque le docteur Pancrace lui demande : « De quelle *langue* voulez-vous vous servir avec moi? — De quelle *langue?* — Oui. — Parbleu! de la *langue* que j'ai dans la bouche; je pense que je n'irai pas emprunter celle de mon voisin. — Je veux dire de quel idiome, de quel langage. »

« Dans la suite d'un raisonnement, dit Dumarsais, on doit toujours prendre un mot dans le même sens qu'on l'a pris d'abord, autrement on ne raisonnerait pas juste, parce que ce ne serait dire qu'une même chose de deux choses différentes; car, quoique les termes *équivoques* se ressemblent quant au son, ils signifient pourtant des choses différentes; ce qui est vrai de l'un n'est donc pas toujours vrai de l'autre. »

C'est par des *équivoques* de cette nature que cherchent à se distinguer les amateurs de calembours, de rébus et autres futilités analogues.

Disons cependant, pour ne point paraître professer un rigorisme trop absolu, qu'il est des circonstances où un innocent, un spirituel badinage peut autoriser à jouer sur le double sens d'un mot; cet amusement de l'esprit, pourvu qu'il ne soit pas amené de trop loin, trouve très-bien sa place dans la conversation. Toutefois, il y a des *équivoques* que tout homme de bonne société doit sévèrement s'interdire, suivant le précepte de Boileau :

Mais pour un faux plaisant à grossière *équivoque*,
Qui, pour me divertir, n'a que la saleté,
Qu'il s'en aille, s'il veut, sur deux tréteaux monté,
Amusant le Pont-Neuf de ses sornettes fades,
Aux laquais assemblés jouer ses mascarades.

— *Équivoque dans les phrases.* Les phrases peuvent aussi devenir *équivoques* dans certains cas; par exemple, lorsque le rapprochement de certains mots semble, à la prononciation, exprimer autre chose que ce qu'on a eu l'intention manifeste de dire. Il en serait ainsi dans les phrases suivantes : « Je regarde votre amitié comme le plus grand *des avantages* que vous puissiez m'accorder. Le plus grand *des plaisirs* que vous puissiez me faire est de m'écrire souvent. »

Assurément, ici, on ne peut se méprendre sur la véritable signification de la phrase, et cependant le rapprochement des mots *des* et *avantages*, *des* et *plaisirs*, qui donne à ces expressions une ressemblance trop frappante avec *désavantage* et *déplaisir*, y introduit une légère teinte de raillerie de mauvais goût. Il est infiniment plus simple de dire : Le plus *grand avantage*, le plus *grand plaisir;* de cette manière, il n'y a pas d'*équivoque* possible.

Il existe en français une tournure assez fréquemment employée et qu'on devrait bien bannir de la langue, à cause du sens *équivoque* qu'elle présente à chaque instant, c'est la locution *rien moins que. Cet homme n'est* RIEN MOINS QUE *votre bienfaiteur* signifie également : *Cet homme est votre bienfaiteur*, et : *Cet homme n'est pas le moins du monde votre bienfaiteur*. Sans doute, le reste de la phrase, ce qui suit ou ce qui précède, précise souvent la signification positive ou négative de l'expression; mais il arrive souvent aussi que cette précision reste dans le vague et dégénère en *équivoque.*

Un personnage briguant un emploi assez élevé demande quelques renseignements à l'un de ses amis au sujet d'un compétiteur qu'on lui avait signalé. « Vous saurez, répond l'ami en question, que M. X... n'est *rien moins que* votre concurrent. » Notre personnage interprète cette réponse sibylline à la manière de Pyrrhus, croit qu'il n'a rien à craindre de ce rival et ne fait aucune démarche pressante. L'emploi désiré est donné à son concurrent. Notre homme écrit alors une lettre pleine de reproches furieux à son ami, qui lui répond : « Je ne comprends pas votre colère. Ne vous avais-je pas prévenu? Ne vous avais-je pas dit formellement que M. X... était votre concurrent? De quoi vous plaignez-vous donc? Je n'en puis mais. »

Le meilleur moyen d'éviter l'*équivoque* est de définir rigoureusement les termes, de manière qu'il n'y ait aucun doute possible sur leur véritable signification. « Faute de définir les termes, dit Voltaire, faute surtout de netteté dans l'esprit, presque toutes les lois, qui devraient être claires comme l'arithmétique et la géométrie, sont obscures comme des logogriphes. La triste preuve en est que presque tous les procès sont fondés sur le sens des lois, entendues presque toujours différemment par les plaideurs, les avocats et les juges. » L'*équivoque*, fondée tantôt sur l'amphibologie, tantôt sur un jeu ou un abus de mots, tantôt sur une expression à double ou à triple sens, tantôt sur une phrase entortillée et obscurcie à dessein, était la ressource favorite des oracles de l'antiquité. On connaît la réponse faite à Pyrrhus par un oracle qu'il consultait sur l'issue de la guerre qu'il se préparait à porter en Italie :

*Aio te, Æacida, Romanos vincere posse,*

amphibologie au moyen de laquelle on peut traduire également bien : « Je te dis, fils d'Eaque, que tu peux vaincre les Romains, » et : « Je te dis, fils d'Eaque, que les Romains peuvent te vaincre. » Pyrrhus s'attribua naturellement le premier sens, et l'événement parut d'abord justifier sa vanité; mais la suite lui prouva qu'il aurait dû méditer profondément le second sens avant de s'engager dans cette guerre. *En tout cas*, l'oracle avait raison.

« Quelquefois, dit encore Voltaire, des souverains ont employé l'*équivoque* aussi bien que les dieux. Je ne sais quel tyran, ayant juré à un captif de ne pas le tuer, ordonna qu'on ne lui donnât pas à manger, disant qu'il lui avait promis de ne pas le faire mourir, mais non de contribuer à le faire vivre. » C'est par une *équivoque* de ce genre que les Romains s'abstinrent de tenir leurs engagements envers les Carthaginois. Ceux-ci avaient stipulé que Carthage ne serait point détruite, ce qui n'empêcha pas les Romains de la raser de fond en comble, sous prétexte qu'ils avaient bien promis de conserver la cité, mais non la ville, les monuments, les maisons. Et ce terrible évêque de Sens, ne commettait-il pas une affreuse *équivoque* lorsqu'à la bataille de Bouvines il écrasait les ennemis à coups de massue, parce que, disait-il, si l'Eglise défend de répandre le sang de son semblable, elle ne défend pas de l'assommer? Ici, c'est l'*équivoque* jésuitique, mise en pratique longtemps avant la fondation de la célèbre société. On sait trop que la véritable patrie de l'*équivoque* est le jésuitisme; c'est là qu'elle prospère, qu'elle fleurit, qu'elle s'épanouit, qu'elle a presque un culte et des autels. Si l'*équivoque* était bannie du reste de la terre, on la retrouverait clichée dans le cœur et sur la bouche d'un jésuite, *ad majorem Dei gloriam*, bien entendu.

L'*équivoque* est souvent le fruit de l'ignorance, de l'inattention, de la précipitation, plus souvent encore de la ruse et de la mauvaise foi. La plus rare, mais aussi la plus terrible de toutes, est celle qui provient de la naïveté. Donnons-en un exemple, qui sera notre mot de la fin. Une louve, pourchassée par une meute de chiens, s'était réfugiée auprès d'un moulin. Un chasseur trop adroit tua du même coup la louve et la meunière, qui ne passait pas pour un ange de douceur. « Ah! monsieur, dit le meunier au chasseur, vous avez tué la plus méchante bête du pays. »

**ÉQUIVOQUER** v. n. ou intr. (é-ki-vo-ké — rad. *équivoque*). User volontairement d'équivoque pour tromper : *Quand les économistes se voient trop pressés sur les principes, ils se rejettent sur les détails, ils* ÉQUIVOQUENT *sur l'intérêt du consommateur et la liberté individuelle.* (Proudh.)

**ÉQUORÉE** s. f. (é-ko-ré — du lat. *æquor*, plaine des mers). Acal. Genre d'acalèphes médusaires, connu sous le nom vulgaire d'*orties de mer : Les* ÉQUORÉES *varient beaucoup dans leur grandeur.* (E. Duponchel.)

— **Encycl.** Les *équorées*, connues sous le nom d'orties de mer, sont des acalèphes médusaires caractérisés par une ombrelle garnie à son pourtour d'un grand nombre de cirrhes allongés, par les canaux de l'estomac nombreux et linéaires, par leur disque creux en dessous avec un orifice buccal simple ou bordé d'un repli membraneux entier. Ce genre comprend plus de vingt espèces, disséminées dans toutes les mers; elles varient beaucoup dans leur dimension. L'*équorée* violette se trouve sur les côtes de la Méditerranée. L'observation de cette espèce a démontré que les *équorées* avaient un appareil générateur distinct, consistant en une multitude de lamelles saillantes qui flottent à l'extérieur et qui logent tantôt des ovaires, tantôt des testicules reconnaissables aux zoospermes dont ils sont gonflés.

**ÉQUORIDÉ, ÉE** adj. (é-ko-ri-dé — rad. *équorée*). Acal. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre équorée. ‖ s. f. pl. Famille d'acalèphes médusaires, comprenant les genres équorée et polyxénie.

**EQUOTUTICUM, EQUOTUTIUM** ou **EQUUS TUTICUS**, ville de l'Italie ancienne, dans le Samnium, chez les Hirpins, au N.-E. de Bénévent, fondée par Diomède. C'est aujourd'hui la ville d'*Ariano*.

**ÉQUULE** s. f. (é-ku-le — dimin. du lat. *equus*, cheval). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des scombéroïdes, comprenant plus de vingt espèces de la mer des Indes.

— **Encycl.** Les *équules*, désignées aussi sous le nom vulgaire de poulains, forment un genre de poissons scombéroïdes, caractérisé par un museau très-protractile; un front plat, concave entre les deux yeux; un corps oblong et comprimé, couvert d'écailles minces et lisses; les bords du dos et du ventre dentelés le long des nageoires; une seule dorsale à plusieurs épines, dont la première est très-haute; la ligne latérale parallèle au dos, et la caudale fourchue. Ce genre comprend, d'après Cuvier, vingt-deux espèces, toutes de taille moyenne ou petite, qui habitent l'océan Indien. Les *équules* vivent de petits poissons ou d'insectes, qu'elles saisissent en déployant subitement leur museau. Leur chair est, en général, légère et de bon goût, et, malgré la faible dimension de la plupart d'entre elles, on a coutume de sécher ou de saler celles que l'on peut prendre en plus grande abondance. L'espèce la plus intéressante, et qui peut être considérée comme le type du genre, est l'*équule* porte-sabre. Ce poisson se distingue surtout de ses congénères par le second rayon épineux de ses nageoires dorsale et anale, qui est comprimé, large et recourbé, de manière à simuler une lame de sabre; sa couleur est argentée, avec des lignes verticales qui s'étendent depuis le dos jusqu'au milieu de la hauteur du corps. Cette espèce atteint des dimensions relativement assez grandes; elle dépasse quelquefois la longueur de trente centimètres. On la trouve surtout à l'île Maurice, où son nom vulgaire est *sap-sap*, et dans la rade de Pondichéry.

**ÉQUULÉUS** s. m. (é-ku-lé-uss — mot lat. formé de *equus*, cheval). Antiq. Nom que les anciens Romains donnaient à un instrument de supplice sur lequel ils plaçaient leurs esclaves pour leur arracher des aveux par la torture.

— **Encycl.** Aucun monument ne nous a laissé l'image de cet instrument de supplice, mais nous devons supposer qu'il ressemblait beaucoup à celui dont on se servait autrefois à la Mirandole, dans le nord de l'Italie, et qui s'appelait, d'un nom équivalent, *il cavaletto*. Ce chevalet était une pièce de bois taillée carrément et portée sur un grand pied de manière que l'un des angles fût en l'air. On mettait le patient à cheval sur cet angle et on lui attachait des poids assez lourds aux pieds et aux mains pour augmenter la pression naturelle de son corps. Le supplice de l'*équuléus* était ainsi une espèce d'empalement. V. Bernard de Montfaucon, *Antiquité expliquée* (Paris, 1729, t. V, p. 240).

**EQUUS** s. m. (é-kuss — mot lat.). Mamm. Nom scientifique du genre cheval.

**ER (KIS-)**, bourg de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat de Jazygie, à 32 kilom. E. de Jasz-Bereny, près des marais qui bordent la rive droite de la Theiss; 5,302 hab.

**ERA**, petite rivière du royaume d'Italie, province de Pise, qui prend sa source dans une ramification du subapennin toscan, à l'E. de Volterra, arrose la vallée de son nom, et, après un cours d'environ 48 kilom. du S.-E. au N.-O., se jette dans l'Arno à Ponte-d'Era.

**ÉRABLE** s. m. (é-ra-ble — d'après Grandgagnage, du latin *acer*, érable, et *arbor*, arbre; *acer*, qui donnait *er* ou *air*, ayant paru trop court à l'oreille, aurait été renforcé



par *arbor*, qui forme redondance. Ceux qui veulent chercher encore plus loin rapportent la racine du latin *acer* au sanscrit *ac*, aigu, acéré, qualification qu'explique la dureté du bois d'érable; mais la contraction d'*acer* en *er*, dans érable, nous dissimule entièrement cette racine sanscrite *ac*, dont rien n'est resté dans le mot qui nous occupe). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des acérinées : *Le bois des* ÉRABLES *est léger, mais solide.* (C. Lemaire.) *Le bois de l'*ÉRABLE *commun, quoique très-blanc, est très-dense et très-dur.* (Richard.) *Les* ÉRABLES *d'Amérique sont remarquables par la grande quantité de sucre que leur séve contient au printemps.* (Richard.) *Le bois d'*ÉRABLE *ne peut servir pour les grandes constructions; les armuriers l'emploient pour la monture des fusils; les ébénistes et les tourneurs en font de beaux meubles; les luthiers en font des éclisses de violon, de basse.* (Bouillet.) ‖ Bois du même végétal : *Un meuble en* ÉRABLE *des îles.*

— Comm. *Sucre d'érable*, Sucre extrait de l'érable. ‖ *Manne d'érable*, Sucre extravasé qui se trouve en grumeaux blancs sur les feuilles de l'érable.

— **Encycl.** Bot. Les *érables* constituent un genre très-nombreux en espèces et en variétés propres aux régions tempérées de l'hémisphère nord. Quelques-unes habitent l'Europe centrale et sont assez répandues dans les forêts, sans former toutefois des essences dominantes; on les trouve souvent cultivées dans les plantations d'alignement, auxquelles elles paraissent surtout convenir. Ce sont, en général, des arbres à tige droite, à feuilles opposées et palmées, à fleurs polygames et paraissant avant les feuilles, à fruits aplatis et ailés (*samares*). Les *érables* se recommandent par l'élégance et la beauté de leur port, qui les fait souvent admettre dans les parcs et les jardins d'agrément; par les précieuses qualités de leur bois, fort recherché par l'ébénisterie et l'industrie; par le sucre que renferme abondamment la séve de plusieurs espèces.

Le plus connu dans nos climats est l'*érable sycomore* ou *faux platane* (*acer pseudo-platanus*), improprement appelé *plane* dans certaines localités. C'est un arbre de première grandeur, dont la tige droite, régulière, cylindrique, peut atteindre trente mètres de hauteur sur un mètre de diamètre. On en connaît plusieurs variétés, dont une surtout, à feuilles panachées de blanc, de jaune et de rouge, et appelée pour cette raison *érable tricolore*, est fort recherchée comme arbre d'ornement. L'*érable* sycomore est originaire des régions montagneuses de la France centrale, de l'Allemagne et de la Suisse, d'où il s'est répandu dans les plaines et les vallées. Bien qu'il préfère les climats tempérés, il prospère aussi dans des régions très-froides, et sur les Alpes il se montre à une altitude de dix-sept cents mètres. Il végète dans presque tous les sols, et a même assez bien réussi dans les craies de la Champagne. On le propage, dans les pépinières, par semis, par drageons ou par la transplantation des jeunes pieds enracinés qu'on trouve dans les bois. Dès sa jeunesse, il a un tempérament robuste, une croissance rapide, et, dans de bonnes conditions, il peut vivre jusqu'à deux siècles. Peu cultivé en futaie, bien que ce mode lui convienne parfaitement, il se trouve surtout exploité en taillis. Il est, nous l'avons dit, très-répandu comme arbre de ligne; on en forme quelquefois des haies vives. Enfin, on le cultive aussi en têtards, et, si l'on a soin de couper les branches latérales assez loin de la tige, on obtient, quand on exploite celle-ci, un bois plus veiné et plus bigarré.

En général, le bois de l'*érable* sycomore est blanc, légèrement teinté de jaunâtre ou de cendré; agréablement veiné, élastique, ferme sans être très-dur; il est d'un tissu dense, d'un grain fin, se travaille facilement et peut prendre un beau poli. Il se conserve bien, pourvu qu'on l'ait débité en feuilles peu de temps après l'abatage. On le recherche pour l'ébénisterie, la menuiserie, le tour, le charronnage, la boissellerie, le parquetage, la fabrication des instruments de musique et des montures d'armes à feu. Les racines et les broussins, qui sont mieux veinés, sont plus particulièrement recherchés pour la marqueterie et le placage. Ce bois est excellent pour le chauffage, auquel on l'emploie rarement, vu son prix élevé, qui le fait réserver pour les arts. La séve de l'*érable* sycomore, comme celle de presque tous ses congénères, renferme une certaine proportion de sucre; mais son exploitation à ce point de vue est peu avantageuse et ne saurait lutter avec celle des autres plantes saccharifères généralement cultivées. Dans les régions du Nord, on en obtient une boisson fermentée. Les feuilles de cet arbre peuvent servir à l'alimentation du bétail, et ses fleurs sont recherchées par les abeilles. Les jeunes pieds d'*érable* sycomore sont employés par les pépiniéristes comme sujets pour recevoir la greffe des variétés précieuses ou des espèces exotiques.

L'*érable plane* (*acer platanoïdes*), appelé aussi *platelain* ou *érable de Norvége*, diffère du précédent, outre ses caractères botaniques, par ses dimensions un peu moins grandes et par le suc laiteux très-âcre qui s'écoule des parties vertes quand on les entame. Il en existe une variété à feuilles panachées et une autre à feuilles crépues (*érable à feuilles de persil*). Presque tout ce que nous venons de dire pour le sycomore peut s'appliquer au plane; toutefois ce dernier, un peu plus sensible au froid, est moins difficile encore sur la nature du sol; son bois n'est pas tout à fait aussi recherché pour l'ébénisterie. Le plane est, du reste, un très-bel arbre d'avenue; mais on l'emploie peu comme sujet dans les pépinières, et les greffes qu'on y insère manquent souvent, ce qui tient sans doute à la présence du suc laiteux. C'est peut-être aussi cette dernière circonstance qui rend le plane moins sujet que le sycomore aux attaques des insectes.



L'*érable champêtre* est notablement plus petit que les deux autres; rarement il dépasse la hauteur de quinze mètres sur un mètre de tour; le plus souvent il affecte la forme d'un arbrisseau buissonneux. Il présente une variété à bois plus dur, dite *tortillarde*, et d'autres à feuilles panachées. Il s'élève peu sur les montagnes; mais il a l'avantage de croître dans les terrains secs et pierreux. Cette espèce est surtout cultivée en taillis et n'est pas propre à la futaie. C'est, après le charme, la meilleure essence qu'on puisse employer pour faire des haies et des palissades, surtout dans les sols arides. On l'emploie aux mêmes usages que les autres espèces.

L'*érable de Montpellier*, appelé aussi *érable trilobé*, est un arbre de moyenne grandeur, dont la hauteur ne dépasse guère dix ou douze mètres, mais dont le tronc devient souvent très-gros. Il habite les régions méridionales, où il croît sur les plus mauvais terrains et jusque dans les fissures des rochers. Il végète bien en pleine terre jusque sous le climat de Paris, et produit un bel effet dans les jardins paysagers; on l'emploie avantageusement pour faire des haies de clôture; on le propage de semis, de boutures et de marcottes. C'est une des essences qui conviennent le mieux aux contrées arides et montueuses. Son bois, plus dur et plus pesant que celui des autres *érables*, est employé aux mêmes usages. L'*érable de Crète* se rapproche tellement du précédent que plusieurs auteurs en ont fait une simple variété; il s'en distingue surtout par sa taille encore plus petite.

L'*érable duret* ou *à feuilles d'obier*, appelé *ayart* dans quelques localités, est aussi un arbre de moyenne grandeur; sa tige dépasse peu la hauteur de dix mètres, mais elle atteint plus d'un mètre de tour. Cette espèce habite les Alpes et les Pyrénées, et peut croître jusque dans le nord de la France; son bois est jaunâtre ou blanc grisâtre, dur, homogène, d'un grain fin, serré et susceptible de prendre un beau poli; il a peu d'aubier et n'est pas sujet à se fendre par la dessiccation; il est excellent pour le tour, la menuiserie et l'ébénisterie; dans le Bugey, on l'emploie au charronnage. On regarde comme une variété de cette espèce l'*érable* de Tartarie, qui n'atteint guère que cinq à six mètres de hauteur.

Parmi les nombreux *érables* que possède l'Amérique du Nord, le plus intéressant est l'*érable à sucre*, arbre de deuxième grandeur, que l'on cultive aussi en plein air jusque dans le nord de la France; sa séve, au sortir du tronc, est claire et limpide comme de l'eau filtrée, très-fraîche et laissant dans la bouche un goût sucré fort agréable; concentrée par l'évaporation, elle donne un sucre gris, roussâtre, et d'une saveur assez agréable, mais herbacée. C'est le sucre d'*érable* brut; pour le raffiner, on se sert quelquefois du blanc d'œuf. On obtient la liqueur des *érables* par des incisions faites à la tige et pénétrant à une assez grande profondeur dans le bois; celle que l'on recueille au printemps est assez difficile à cristalliser; aussi en fait-on le plus souvent un sirop analogue à celui de capillaire.

L'*érable rouge*, originaire des Etats-Unis et du Canada, produit aussi une sorte de sucre, appelé *sucre de plaine*, d'une saveur moins prononcée, mais plus agréable que celle du sucre d'*érable* ordinaire. L'*érable cotonneux* ou *de Virginie* et l'*érable rouge*, qui croissent dans les mêmes régions, se rapprochent beaucoup du précédent, au point qu'en Amérique on les confond souvent sous le même nom; ils sont aussi saccharifères. Ces arbres sont fréquemment cultivés dans nos parcs comme végétaux d'ornement, ainsi que l'*érable de montagne* et l'*érable jaspé* ou *de Pensylvanie*, si remarquable par l'élégante marbrure de son écorce. L'*érable négundo* ou *à feuilles de frêne* se distingue assez des précédents, surtout par la forme de son feuillage, pour qu'on en ait fait le type d'un genre distinct, sous le nom de *négundo*. En Amérique, on en extrait du sucre; en Europe, on ne le connaît guère que comme arbre d'ornement. La variété de *négundo* à feuilles panachées a excité un véritable engouement.

**ÉRABLET** s. m. (é-ra-blè — rad. *érable*). Bot. Variété d'orme cultivée en Flandre.

**ÉRACLE, ÉVERACLE** ou **ÉVERARD**, évêque de Liége, mort en 971. D'abord prévôt de la collégiale de Bonn, il fut sacré évêque en 959. Il s'occupa beaucoup de favoriser l'instruction dans son diocèse, y créa des écoles savantes et y attira tous les étrangers instruits qui consentirent à se laisser gagner par ses offres. En 966, il joignit ses troupes à celles de l'empereur Othon Ier et suivit ce prince en Italie. Il s'occupait d'apaiser une sédition soulevée dans son diocèse, lorsqu'il fut surpris par la mort.

**ÉRACLISSE** s. f. (é-ra-kli-se). Bot. Syn. d'ANDRACHNÉ, genre d'euphorbiacées.

**ERACLIUS**, peintre italien, né à Rome. Il vivait à la fin du Xe siècle et au commencement du XIe. Il n'est pas connu par ses tableaux, mais par un ouvrage célèbre dans l'histoire des arts. Cet ouvrage, intitulé *De artibus Romanorum*, a été imprimé à Londres en 1781. On trouve, dans ce livre curieux, deux chapitres fort importants : l'un relatif à la peinture à l'huile, *De omnibus coloribus oleo temperatis;* l'autre qui se rapporte à la peinture sur verre, et qui est intitulé : *Quomodo pingere debes in vitro.*

**ÉRAFLÉ, ÉE** (é-ra-flé) part. passé du v. Erafler. Ecorché légèrement : *Avoir la peau* ÉRAFLÉE, *le visage* ÉRAFLÉ.

**ÉRAFLEMENT** s. m. (é-ra-fle-man — rad. *érafler*). Artill. Dégradation d'une bouche à feu, consistant en des raies longitudinales produites par un projectile qui se brise dans l'âme de la pièce. ‖ On dit aussi ÉRAFLURE.

**ÉRAFLER** v. a. ou tr. (é-ra-flé — du préf. *é*, et de *rafle*). Ecorcher superficiellement : *D'un coup d'épée, il lui* ÉRAFLA *la peau.*

— Artill. Ecorcher l'âme d'une bouche à feu, en parlant d'un projectile qui se brise dans la pièce.

**S'érafler** v. pr. Etre éraflé : *Les canons* S'ÉRAFLENT *lorsque le boulet vient à s'y briser.*

— Se faire une éraflure : S'ÉRAFLER *en traversant des broussailles.* S'ÉRAFLER *la peau contre un mur.*

**ÉRAFLURE** s. f. (é-ra-flu-re — rad. *érafler*). Ecorchure superficielle; action de ce qui érafle : *De longues* ÉRAFLURES *zèbrent les épaules du dompteur de monstres; les dents et les griffes ont signé en toutes lettres sur sa peau.* (Th. Gaut.) *Dites-moi, ce gentilhomme n'avait-il pas une légère cicatrice à la joue? — Oui, comme le ferait l'*ÉRAFLURE *d'une balle.* (Alex. Dum.)

— Artill. Raie produite dans l'âme d'une bouche à feu par un projectile qui s'y est brisé. ‖ On dit aussi ÉRAFLEMENT.

— Techn. Inégalité produite sur le bois par un outil mal dirigé.

**ERAGNY-ET-NEUVILLE**, village et commune de France (Seine-et-Oise), canton, arrond. et à 4 kilom. de Pontoise, à 30 kilom. de Versailles; pop. 921 hab. Le parc du joli château de Neuville renferme un magnifique cèdre du Liban.

**ÉRAGROSTIDE** s. f. (é-ra-gro-sti-de — du gr. *ĕr*, printemps, et de *agrostide*). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, qui semble former le passage des brizes aux paturins.

**ÉRAILLÉ, ÉE** (é-ra-llé; *ll* mll.) part. passé du v. Erailler. Usé, dont les fils sont relâchés, en parlant d'une pièce de vêtement : *Culotte* ÉRAILLÉE. *Dentelle* ÉRAILLÉE.

— Par ext. Ecorché, légèrement déchiré à sa superficie : *Des murs* ÉRAILLÉS. *J'avais tout un côté de cheveux roussi, une joue* ÉRAILLÉE *et le bras gauche brûlé, du poignet au coude.* (Laboulaye.)

— *Œil éraillé*, Œil dont le blanc est sillonné de petites veines rouges, ou dont la paupière est plus ou moins renversée et forme une bordure rouge :

. . . . . . . . . . Vous raillez,
Avec votre nez rouge et vos *yeux éraillés.*
E. AUGIER.

— Mar. *Cordage éraillé*, Cordage usé et dont l'étoupe s'effile.

**ÉRAILLÉ-LONGUE-TIGE** s. m. Bot. Espèce de bolet qui exhale une odeur de soufre.

**ÉRAILLEMENT** s. m. (é-ra-lle-man; *ll* mll. — rad. *érailler*). Etat d'un œil éraillé; renversement de la paupière : *Ce qui arrive lorsque, par l'*ÉRAILLEMENT *du bord libre de l'une ou de l'autre paupière, une petite portion de la sclérotique ou de la cornée reste à découvert, prouve l'indispensable nécessité de ces parties.* (Richerand.)

**ÉRAILLÉ-PERROQUET** s. m. Bot. Espèce de bolet, commun aux environs de Paris, dont la surface est déchirée irrégulièrement, et dont la chair entamée change aussitôt de couleur.

**ÉRAILLER** v. a. ou tr. (é-ra-llé; *ll* mll. — du lat. *eradere*, entamer à la surface, ou, selon M. Littré, du préf. *es*, et de *rallum*, râcloire). Ecarter, relâcher, effiler le tissu de : ERAILLER *du linge, du satin.* ‖ Ecorcher, déchirer superficiellement : *Parfois la châtelaine ne dédaigne pas de faire entrer au salon le colporteur, au risque de faire* ÉRAILLER *le parquet ciré par les lourdes semelles ferrées de ses souliers.* (A. Achard.)

**S'érailler** v. pr. Etre éraillé, devenir éraillé : *Cette étoffe* S'ÉRAILLE *facilement.*

La limace baveuse argente la muraille,
Dont la pierre se gerce et dont l'enduit *s'éraille.*
TH. GAUTIER.

**ÉRAILLURE** s. f. (é-ra-llu-re; *ll* mll. — rad. *érailler*). Partie éraillée d'un vêtement, d'une étoffe : *Il était trop occupé des yeux de la belle pour faire attention aux* ÉRAILLURES *de son costume.* (Th. Gaut.) ‖ Ecorchure, déchirure superficielle : *Quelle main sera assez douce, assez fine de tact et de peau, pour toucher, grand Dieu! la chose la plus délicate, horriblement endolorie par cet excès de tension, les* ÉRAILLURES *et déchirures de ce pauvre corps sanglant!* (Michelet.)

**ÉRANARQUE** s. m. (é-ra-nar-ke — du gr. *eranos*, contribution; *archos*, chef). Antiq. gr. Administrateur des biens des pauvres. ‖ Président d'une des associations appelées éranes.

**ÉRANDOU** s. m. (é-ran-dou). Dans la Vendée et le Poitou, Laboureur qui chante pendant que ses bœufs travaillent : *On fait cas d'un bon* ÉRANDOU, *parce qu'il fait faire plus de travail dans le même temps.* (Vivien.)

**ÉRANE** s. f. (é-ra-ne — du gr. *eranos*, même sens). Antiq. gr. Nom que les Athéniens donnaient à des sociétés particulières dans lesquelles la plupart des citoyens étaient inscrits, et dont l'objet était l'assistance mutuelle des membres.

— **Encycl.** La société des *éranes* représentait, à Athènes, ce que sont aujourd'hui les meetings en Angleterre et en Amérique et même nos sociétés de secours mutuels. C'est là qu'on discutait les intérêts généraux de la république, et aussi les intérêts des sociétaires. Les principaux membres étaient des négociants et des marchands d'Athènes. Tous devaient, chaque mois, déposer une somme déterminée dans le trésor de la communauté, pour servir à soulager les associés menacés de quelque malheur ou que frappait un sinistre maritime.

Après examen, on payait parfois leurs dettes pour soutenir leur crédit; mais, dès qu'ils se trouvaient rétablis dans leurs affaires, ils devaient restituer les sommes qu'on leur avait avancées sans intérêt. (V. *Harpocration*, au mot ΕΡΑΝΙΣΤΗΣ, et Casaubon, *Sur Théophraste*, p. 271.)

Les plus sérieuses *éranes* athéniennes, dont les lois étaient fondées pour assurer d'abord aux citoyens inscrits sur leurs registres les secours de leur trésor commun, avaient aussi, dans certains cas rares, leurs fêtes, de celles que les Grecs appelaient *symposia*, que l'on commençait, le soir, par un grand festin prolongé jusqu'à l'aurore, et où l'on buvait du vin des îles de Thase, de Lesbos et de Chypre, parfois un peu immodérément. C'était en petit l'image des bacchanales, avec cette différence que les femmes, sans lesquelles il n'y avait pas de vraies bacchanales, n'étaient pas admises aux festins des *éranes*. Xénophon parle de ces festins (*Banquet de Socrate*), et l'on apprend de lui qu'on y représentait parfois des espèces d'opéras qui roulaient ordinairement sur quelque sujet de la mythologie où Bacchus jouait un rôle. Tant qu'Athènes fut libre, les *éranes* ne causèrent aucune inquiétude et aucun trouble dans la république : c'étaient des institutions privées, non-seulement autorisées, mais protégées, des sociétés fraternelles jugées très-utiles chez un peuple plus commerçant qu'on ne le croit communément, où les revers de fortune particuliers pouvaient réagir sur la fortune publique et étaient conjurés souvent par les bienfaits de l'association. Mais, quand la Grèce eut passé sous la domination romaine, les conquérants du pays en conçurent des craintes. Trajan s'en effraya; on le sait par sa lettre célèbre à Pline le Jeune, gouverneur de la Bithynie. Il y avait alors des *éranes* dans tous les pays grecs; les chrétiens commençaient à être nombreux et avaient fondé des *éranes*, des hétairies, ce qu'on appelait aussi des églises ou des assemblées, et naturellement on y parlait assez mal de la religion (dans tous les temps, la religion dominante est appelée par excellence et sans épithète *la religion*). La guerre du dieu Jésus contre les dieux de l'empire se poursuivait, et, sans être précisément persécuteur, Trajan, grand ami de la religion, ne pouvait la voir attaquée avec indifférence. Il craignait aussi les *éranes* où les patriotes grecs, encore païens, quoique non moins attachés que lui à « la religion, » faisaient montre de quelque patriotisme, et il résolut, comme on dit, d'en finir avec tout cela. Ce fut en conséquence de la loi que Trajan promulgua contre les *éranes* et les hétairies que les chrétiens furent appelés devant les tribunaux de l'empire institués exprès pour en connaître, afin de rendre compte de leurs assemblées nocturnes et de leurs agapes. L'Eglise chrétienne ne s'en constitua pas moins, et l'invincible besoin de se réunir pour délibérer des choses auxquelles plusieurs s'intéressent, ou même pour se donner une simple distraction, ce besoin de l'homme civilisé comme de l'homme barbare, ne cessa point d'être exercé sous différents noms et sous diverses formes. Il n'y eut plus d'*éranes*, mais il y eut et il y aura toujours des associations d'hommes poursuivant un intérêt commun.

**ÉRANGÉLIE** s. f. (é-ran-jé-lî — du gr. *ĕr*, printemps; *aggelos*, messager). Bot. Section du genre galanthe ou perce-neige.

**ÉRANIQUE** adj. (é-ra-ni-ke — gr. *eranikos;* de *eranos*, érane). Antiq. gr. Qui a rapport à une société d'éranistes : *Cotisation* ÉRANIQUE.

**ÉRANISTE** s. m. (é-ra-ni-ste — rad. *érane*). Autrefois, à Athènes, Membre de la société dite des éranes.

**ÉRANT** s. m. (é-ran — du lat. *arare*, labourer). Agric. Nom donné, dans le Poitou,

à une charrue à soc mince et effilé, sans coutre ni versoir.

**ÉRANTHE** s. f. (é-ran-te — du gr. *ér*, printemps; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des elléborées, comprenant deux espèces. Il on dit aussi ERANTHIS et ERANTHIE.

— **Encycl.** Ce genre, formé aux dépens des ellébores, renferme des plantes herbacées, vivaces, à feuilles radicales arrondies et longtemps pétiolées; la hampe radicale qui s'élève du milieu des ces feuilles se termine par une fleur jaune, rayonnée comme celle des renoncules. L'*éranthe d'hiver*, appelée aussi *ellébore d'hiver*, est une jolie plante, qui croît dans les bois montagneux, les lieux humides et ombragés de l'Europe centrale. Ses fleurs s'épanouissent dès le mois de février et ne contribuent pas peu à égayer les regards attristés par le spectacle des frimas. Aussi cette plante se trouve-t-elle fréquemment dans les jardins; sa culture est très-facile. La Sibérie en possède une seconde espèce. On emploie les *éranthes* en médecine; ce sont des plantes âcres, qui possèdent les propriétés dangereuses de l'ELLÉBORE.

**ÉRANTHÈME** s. m. (é-ran-tè-me — du gr. *ér*, matin; *anthemon*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, comprenant une quarantaine d'espèces répandues dans les régions chaudes du globe, et dont les fleurs s'ouvrent le matin.

**ÉRAQUIER** s. m. (é-ra-kié). Mus. Instrument arabe à anche, formé d'une partie renflée suivie d'un corps cylindrique et terminé par un pavillon.

**ÉRARD** ou **ÉRARS** (Jéhan), poète français, qui vivait vers le milieu du XIVe siècle. On lui doit plusieurs chansons d'amour et divers poèmes qui ont été imprimés dans différents recueils. — Un poète français du même nom, né à Vaucey, mort en 1772, devint chambrier de Philippe le Bel. Il a laissé de charmantes pièces de poésie, dont quelques-unes ont paru dans l'*Essai sur la musique* de Laborde.

**ÉRARD** ou **ERARD** (Jean), ingénieur militaire français, né à Barle-Duc au milieu du XVIe siècle, mort vers 1620. C'est le premier des ingénieurs français qui ait écrit sur son art. On lui doit un ouvrage intitulé : la *Fortification démontrée et réduite en art* (1594, in-4o, et 1604, in-fol.). On lui a donné le nom de *Père de la fortification française*. Il dirigea la construction de la citadelle d'Amiens et d'une portion du château de Sedan. Le roi Henri IV et son ministre Sully le considéraient comme le plus habile ingénieur de leur époque; aussi était-il admis dans le conseil royal.

**ÉRARD** (Claude), jurisconsulte français, né en 1646, mort à Paris en 1700. Il exerça avec un grand succès la profession d'avocat au parlement de Paris. Ses plaidoyers ont été publiés en 1696, puis en 1734, in-8o. On y remarque surtout le mémoire qu'il écrivit pour le duc de Mazarin, contre sa femme Henriette Mancini (1689), réfugiée en Angleterre depuis 1667.

**ÉRARD** (Sébastien), célèbre facteur d'instruments de musique, né à Strasbourg en 1752, mort au château de la Muette, à Passy, près de Paris, en 1831. Sébastien était le quatrième enfant de Louis-Antoine Erard, fabricant de meubles. A huit ans, il fréquenta les écoles de Strasbourg pour y acquérir les connaissances indispensables à l'exercice des arts mécaniques, géométrie, dessin, etc. Son père vint à mourir, laissant dans la pénurie toute une famille. Sébastien résolut alors de partir pour Paris et d'y chercher du travail. A l'âge de seize ans, il se mit en route, riche seulement de courage et de volonté. A son arrivée à Paris, il se plaça chez un facteur de clavecins, dont il excita la jalousie par sa supériorité et qui le congédia. Un autre facteur renommé, chez lequel il entra et qui avait reçu la commande d'un instrument en dehors de sa routine, fut obligé de recourir à son ouvrier pour l'exécution de l'instrument demandé, et fit généreusement connaître l'auteur de ce remarquable travail. Le nom d'Erard commença dès lors à circuler parmi les artistes et les amateurs. Enfin l'invention du *clavecin mécanique* vint définitivement tirer son auteur de l'obscurité. Introduit chez la duchesse de Villeroy, qui s'occupait beaucoup de musique, Erard construisit pour elle un piano, rareté alors à peu près inconnue à Paris, en dehors de quelques maisons princières qui possédaient de ces instruments, de provenance allemande, ou anglaise. L'œuvre de Sébastien Erard fit sensation; les commandes abondèrent et leur multiplicité contraignit Sébastien, que son frère Jean-Baptiste était venu rejoindre, à quitter l'hôtel Villeroy pour fonder un vaste établissement rue de Bourbon, dans le faubourg Saint-Germain.

Le succès croissant de l'entreprise d'Erard excita la jalousie des luthiers de Paris. L'un d'eux osa même faire pratiquer une saisie chez Erard, sous prétexte qu'il contrevenait aux lois de la communauté des éventaillistes, dont l'état de luthier faisait partie. Erard fit lever facilement cette saisie, et, pour le dédommager de cette désagréable mésaventure, le roi Louis XVI lui décerna un brevet d'ébénistes, constatant les services rendus par lui à l'industrie française. La vogue des pianos d'Erard alors grandit prodigieuse.

Un moment détourné du piano, l'attention d'Erard se porta sur la harpe, qui commençait à se répandre en France. Il fit faire un premier pas à l'amélioration de cet instrument, par l'invention de la *fourchette*, et se préparait à d'autres perfectionnements quand la Révolution éclata. Erard passa alors en Angleterre, non pour s'y fixer, mais pour y écouler les produits de sa fabrication, qui n'avaient plus chance de placement en France. Le régime de la terreur survint, qui rendit sa rentrée impossible à Paris et l'engagea à fonder à Londres un établissement pour la fabrication des harpes et des pianos. Son commerce prospéra au delà de son attente. En 1796, Erard rentra en France et fit construire les premiers pianos à échappement. L'année 1808 vit paraître les premiers pianos à queue. Dussek joua sur un de ces instruments avec un succès sans pareil, aux concerts qu'il donna à l'Odéon avec Rode, Baillot et Lamare. On croyait la perfection atteinte, et cependant Erard n'était point satisfait. Ce n'est qu'en 1822 qu'il exposa le modèle d'un nouveau piano dont le mécanisme ne laissait plus rien à désirer. Quinze ans auparavant, l'habile artiste avait inventé, à Londres, la harpe à double mouvement, dont la réussite fut si prodigieuse que la vente de ces instruments s'éleva, pour la première année, au chiffre de 625,000 fr.

Cependant les fatigues et les tracas d'un double établissement à Londres et à Paris avaient altéré la santé de Sébastien. Vers la fin de 1824, il avait été contraint de se faire opérer de la pierre. A peine rétabli, il tourna ses regards vers l'orgue et songea à le perfectionner. De cette préoccupation naquit le grand orgue expressif qu'il construisit pour le château des Tuileries. Il était occupé à faire poser l'orgue de la chapelle du roi quand survint la révolution de 1830. Une partie des tuyaux fut perdue, mais le mécanisme du grand orgue et le jeu expressif de la main furent sauvés. Erard était à bout de forces. Malgré les efforts de la science, le mal triompha, et Sébastien Erard cessa de vivre le 5 août 1831.

Dans un rapport fait par Prony, en 1815, sur la harpe à double mouvement d'Erard, il est dit que cet inventeur « était du petit nombre des hommes de génie qui ont commencé et fini leur art. » Cette phrase résume trop bien le talent et les travaux d'Erard pour que nous nous permettions de rien ajouter à ce jugement.

**ÉRARD** (Jean-Baptiste-Orphée-Pierre), industriel français, neveu du précédent, né à Paris en 1796, mort au château de la Muette, à Passy, en 1855. Ses études furent, dès l'enfance, dirigées vers les sciences appliquées à la fabrication des instruments qui faisaient la gloire de sa maison. Envoyé jeune à Londres pour surveiller la fabrique de harpes que Sébastien y avait fondée, Pierre passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre. Après la mort de Sébastien, il subit un horrible martyre, qui a été plusieurs fois reproduit par la peinture. « C'est saint Erasme, dit A. de Lacaze, qui, sous les noms de *saint Elme*, *saint Elmo*, *saint Ermo* ou *Erasmo*, nous apparaît sur les mastodontes de la Méditerranée contre les tempêtes et les autres dangers de la mer. C'est pour cela qu'ils ont donné le nom de ce saint à un phénomène électrique qui se produit souvent en mer au sommet de la mâture des vaisseaux pendant les temps d'orage. Il se manifeste sous la forme d'une aigrette brillante ou de petites gerbes de feu qui scintillent au haut des mâts et se promènent sur les cordages placés à la même élévation. » L'Eglise célèbre la fête de ce saint le 2 juin.

— Iconogr. Un tableau de Hans Burgkmair, qui appartient au musée de Munich, représente saint Erasme revêtu de ses habits épiscopaux. L'horrible martyre du saint a été retracé par plusieurs peintres, notamment par Poussin, dont le tableau décrit ci-après fait partie de la collection du Vatican. Le même sujet a été gravé d'une façon assez grossière par un artiste allemand anonyme du XVe siècle : le saint, coiffé de sa mitre, est assis à terre sous une espèce de roue à l'aide de laquelle deux bourreaux lui arrachent les entrailles, sous les yeux d'un roi tenant son sceptre et accompagné de l'un de ses familiers. Une peinture de P. Farinati, de Vérone, qui a été gravée par Charles David, représente le saint appuyé sur la roue même autour de laquelle s'enroulent ses intestins; ses insignes épiscopaux sont à terre; un prêtre palen se penche vers lui et semble railler ses souffrances; un soldat armé d'une hallebarde détourne les yeux de ce spectacle hideux; au fond se tiennent trois cavaliers, dont l'un donne des ordres aux bourreaux; une femme et son enfant, placés dans l'entre-colonnement d'un temple, assistent au supplice; devant ce temple, sur un haut piédestal, est un groupe de *Vénus et Cupidon*. Un ange, descendant du ciel, apporte au saint la palme du martyre. Il y a du mouvement et de la grandeur dans cette composition. Le même sujet a été gravé à l'eau forte et signé des initiales T P L entrelacées.

**ÉRASME** (LE MARTYRE DE SAINT), tableau de Poussin; musée du Vatican. Le saint évêque est renversé sur un escabeau, les mains liées derrière le tronc et le ventre ouvert; un des bourreaux arrache son entrailles sanglantes, qu'un autre enroule autour d'un cylindre de bois. Le prêtre d'Hercule assiste à cette horrible exécution, avec trois autres personnages, dont l'un est un soldat à cheval. Deux anges descendent du ciel, apportant la palme du martyre à saint Erasme, dont le visage rayonnant a une sublime expression de béatitude.

Le catalogue du musée du Vatican signale cet ouvrage comme un des plus remarquables de Poussin, pour la beauté de la composition, la science du dessin, la force de l'expression, l'habile distribution de la lumière et des ombres, comme aussi pour la grandeur du cadre. M. de Toulgoët est loin de partager cette opinion. Suivant lui (*Musées de Rome*), « l'exécution n'est pas faite pour richeter l'horreur de la composition, qui eût fait frémir Ribera lui-même; la couleur est affreuse, uniformément brique, et la composition même n'est pas à la hauteur de Poussin, qui habitué à condenser un sujet très-complexe dans de petits tableaux, s'est trouvé fort mal à l'aise quand il lui a fallu peindre un simple épisode sur une grande toile. » Il est certain que cette peinture a beaucoup pousse au noir, comme la plupart de celles de Poussin; mais la composition ne manque pas de science et d'énergie. Le tableau fut exécuté vers 1661 pour Saint-Pierre de Rome, d'où il passa ensuite dans l'ancienne galerie du Vatican. Transporté à Paris en 1797, il fut restitué au gouvernement pontifical lors de la chute du premier empire. Il a été reproduit en mosaïque dans la basilique du Vatican par Cristofari, et gravé plusieurs fois, notamment par G.-M. Mitelli, Giuseppe Toffoni, Jean Couvay, etc. Ce dernier a intitulé son estampe le *Martyre de saint Barthélemy*.

Le musée de Dresde possède un autre *Martyre de saint Erasme* de Poussin, dont la composition offre la plus grande analogie avec celle du tableau du Vatican. A la cour de Chavagnac, en 1854, a figuré une troisième peinture sur le même sujet, attribuée à Poussin; elle a été payée 1,100 fr. seulement, ce qui permet de douter de son authenticité.

**ÉRASME** (Didier), érudit et littérateur du XVIe siècle, né à Rotterdam (Hollande) en 1467, d'une famille recommandable, originaire de Terghout en Brabant, mort à Bâle (Suisse) en 1536. Son père, du nom de Gérard et natif de Gouda, l'eut hors des liens du mariage. Persécuté à cette occasion par les parents de sa maîtresse, dont il avait eu deux enfants, il avait dû se réfugier à Rome pour échapper à leur vengeance. Sa mémoire resta chère au fils, dont les deux noms, Didier et Erasme, sont une traduction, l'un grecque et l'autre latine, du mot Gérard. Le jeune Erasme commença par être enfant de chœur à la cathédrale d'Utrecht. Il en sortit à l'âge de neuf ans pour entrer à l'école de Deventer, où ses talents précoces firent bien augurer de son avenir. Il avait quatorze ans lorsque sa mère mourut de la peste. Son père, qui s'était fait prêtre pendant son exil à Rome, sur la fausse nouvelle de la mort de sa chère Marguerite, était revenu dans les Pays-Bas, avait repris son ancienne femme, quoiqu'il ne pût plus l'épouser, il lui était resté fidèle. Il ne lui survécut point. Il fallut alors confier le jeune Erasme à des tuteurs, qui dévorèrent son avoir et le dégoûtèrent de la vie monastique. Il ne prononça ainsi avec la parade : il avait loué Jules II; il avait recherché la faveur de Léon X; Adrien IV, qui avait été son professeur de théologie, trouva en lui un courtisan dévoué; Clément VII de même. Erasme tenait du reste la bienveillance des rois dans la même estime que celle des papes. Il flattait également Henri VIII, Sigismond, roi de Pologne, le roi de Hongrie Ferdinand, Charles V son maître, dont il recevait une pension, et François Ier, qui voulait de fonder le collège de France et aurait souhaité voir Erasme le diriger. Tous voulaient l'avoir auprès d'eux; mais le docteur avait ses raisons pour ne pas se rendre à leurs instances : « Les gens de lettres, disait-il, sont comme les tapisseries de Flandres à grands personnages, qui ne font leur effet que quand elles sont vues de loin. » Il avait des motifs spéciaux pour ne point accéder aux vœux de François Ier : il était sujet de Charles V et son pensionnaire. La rivalité de l'empereur et du roi de France impédiait Erasme de venir en France, quoique les offres de François Ier fussent magnifiques et que le savant Budé, son ami, le pressât instamment de le laisser gagner.

Le séjour d'Erasme à Bâle convenait à sa nature d'esprit et à ses habitudes. Bâle était une ville libre, dans laquelle la Réforme vivaient à peu près en paix. Erasme regardait le XVIe siècle agir, mais ne tenait pas à être contraint d'opter entre l'ancien état de choses et le nouveau. S'il avait suivi son goût, il eût prit rang parmi les réformateurs, sans toutefois se sentir un grand entraînement vers les idées religieuses préconisées par Luther. Il avait commencé par entamer avec lui une correspondance épistolaire. Le fougueux moine avait découvert tout de suite à qui il avait affaire. Il accusait Erasme de tiédeur. En effet, Erasme était tiède : la faute en était au sang hollandais qui coulait dans ses veines; car, dans les Pays-Bas, c'est la lymphe qui domine. De fait, Erasme était un érudit et un gourmet littéraire et philosophique. Il prenait des systèmes et des hommes assez pour les goûter, mais dans une mesure convenable. Il aurait craint, s'il avait épousé une cause quelconque, de déranger son équilibre moral; aussi finit-il vite par renier la violence de Luther et par médire de la Réforme : « On a beau vouloir, écrivait-il, à propos du mariage d'Œcolampade, que le luthéranisme soit une chose tragique; pour moi, je suis persuadé que rien n'est plus comique, car le dénoûment de la pièce est toujours quelque mariage. » C'était juger des événements avec une singulière légèreté. A partir de ce moment, Erasme attaque ouvertement les nouveautés religieuses et loue les pasquinades de Henri VIII contre Luther. Luther était d'avis que « le roi aux six femmes » était un « porc » et point un réformé, et c'était une définition exacte, sinon polie. Henri VIII répondit par des injures; mais il fut bien vite battu dans cette guerre de gros mots et d'acerbes récriminations. Erasme essaya alors de défendre le roi; Luther ne fit qu'une bouchée du pauvre humaniste.

Il ne serait pas impossible que le secret de la faiblesse d'Erasme dans cette querelle dût être attribué, comme nous l'avons déjà laissé pressentir, à un secret penchant pour les réformés et pour la Réforme. Erasme se disait catholique; mais l'était-il? Son *Eloge de la folie* est une sorte de profession de foi sans la forme satirique, où les théologiens, les scolastiques, les moines, les princes, les grands, les prélats, les cardinaux et le pape lui-même sont malmenés avec une incomparable puissance de raillerie. Au reste, Erasme n'appuyait que sur la nécessité d'une réforme disciplinaire dans l'Eglise; il conservait rigoureusement les dogmes établis. Il n'en fut pas moins le précurseur de la Réforme, bien qu'il ait toujours repoussé les avances de Luther et des réformateurs. Il a dû se maintenir avec prudence et habileté dans une situation mixte entre les deux partis. Cette conduite, d'ailleurs, n'était peut-être pas un calcul. Erasme n'était ni protestant ni catholique. D'une part, il injurie la Réforme, dont les allures répugnent à son humeur hollandaise; de l'autre, afin de marcher avec l'opinion du siècle, il invective contre les moines « crapuleux et obscènes, » contre les dignitaires de l'Eglise, contre les abus divers de la cléricature; il parvient, en réalité, à tenir un rang distingué parmi les écrivains du temps, et reste suffisamment en faveur auprès du public, pour qu'on le considère comme un génie de génie. Chez les humanistes du XVIe siècle, il n'est question que du génie d'Erasme. En 1522, ses *Colloques*, quoique écrits en latin, se vendirent, en quelques mois, à vingt-quatre mille exemplaires, ce qui est énorme à une époque de publicité restreinte comme était le XVIe siècle au début de la Renaissance. En 1529, quand les progrès de la Réforme à Bâle le forcèrent d'aller s'établir à Fribourg, les magistrats de la ville le logèrent dans l'hôtel habité jadis par l'empereur Maximilien. Il vécut là six ans maladif et hargneux, revenu de ses illusions; la vieillesse avait amorti chez lui l'amour de la renommée et du bruit, qui avait été le mobile de ses travaux. Néanmoins, de retour à Bâle (1535), il écrit à Paul III pour le féliciter de son avènement au trône pontifical. Le pape lui ayant demandé la religion, « Ce dernier acte pieux terminera dignement une vie passée dans la piété, dit le saint-père, confondra vos calomniateurs et justifiera vos théologiens. » Mais Erasme ne se soucait point d'affronter de nouvelles luttes; il était usé. En vain le pape lui fit donner la prévôté de Deventer et se disposait à lui conférer pour 3,000 ducats de bénéfices, afin de le mettre à même de soutenir l'éclat de la pourpre qu'on s'apprêtait à lui offrir; Erasme n'était plus en état d'en jouir et succomba quelques mois plus tard (12 juillet 1536), à une attaque de dyssenterie.

Il ne devait pas manquer d'épitaphes; Louis Massius composa celle-ci :

*Fatalis series nobis invidit Erasmum,*
*Sed* desiderium *tollere non potuit.*

« Le destin fatal nous a ravi Erasme, mais il n'a pu nous en ôter l'affection (*desiderium*, allusion au prénom d'Erasme, *Desiderius* ou *Desideratus*). »

Une autre, citée par Paul Jove, est plus ambitieuse :

*Theutona terra suum quum miraretur Erasmum*
« *Hoc majus, potuit dicere, non genui.* »

« La patrie des Teutons, dans l'admiration de son Erasme, a pu dire : Je n'en ai pas vu naître de plus grand. »

C'était bien là le sentiment d'Erasme lui-même; il avait pris pour emblème le dieu Terme, avec la devise : *Multi minus, ego* « Ne suis inférieur à aucun, » que Boniface Amerbach fit graver sur sa tombe.

Il y a deux hommes à considérer dans Erasme : le lettré et le philosophe. Comme littérateur, il a exercé au XVIe siècle une influence peut-être aussi considérable que Luther. Il n'a pas agi sur d'aussi grandes masses d'hommes, mais il a imprimé aux esprits une direction importante. Cette direction existait avant lui; il l'a étendue et précisée. Il est à l'humanisme ce que Luther est aux idées religieuses. Parmi les caractères multiples de l'immense révolution du XVIe siècle, il y en a deux qui dominent : l'un s'appelle Réforme; c'est une insurrection biblique contre les errements catholiques; l'autre est une insurrection païenne contre l'ascétisme et le mépris des lettres, qui en est une conséquence; c'est à celle-ci qu'Erasme a prêté son concours. Il a, pour ainsi dire, ouvert à l'érudition classique le nord de l'Europe, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Allemagne. Ce n'est pas seulement par la propagation des langues anciennes et l'élan donné à la culture des chefs-d'œuvres des Grecs et des Romains, mais surtout par l'épuration du goût, une latinité exquise, le sens des beautés littéraires et artistiques des auteurs, l'éclat d'un esprit pétillant et facile, l'honneur jeté sur des études réputées abstraites et d'un abord difficile, et surtout par la vulgarisation des idées et des mœurs enfonies dans des livres peu connus ou inaccessibles. Comme philosophe, il n'a pas une aussi grande valeur, à beaucoup près. Sa morale est contenue dans son *Eloge de la folie*, dans ses lettres, ses livres sur l'éducation, ses *Colloques* et ses *Exhortations*. Nulle part il n'effleure une grande idée. Il professe la morale facile et égoïste des épicuriens, qui évitent de se jeter dans le tourbillon des affaires humaines, et veulent jouir tranquillement de la vie et du spectacle des événements du dehors, considérés comme un divertissement propre à distraire l'âme et à l'empêcher de s'ennuyer. Il n'a osé aborder de front que la question du libre arbitre, si malmené par Luther, et ne réussit à convaincre personne. Son esprit sceptique et banal éclectisme se refusait à voir dans les actes humains ce fatalisme grandiose qu'y découvre Luther, déclarant que l'homme est libre comme un chêne sous le souffle du vent. Son éclectisme banal l'empêche de s'élever aux considérations rationnelles et morales, qui font du libre arbitre un des fondements de la loi morale. Erasme n'avait que des idées à sa taille. Il était ingénieux, subtil, clairvoyant, mais incapable de considérer aucun sujet de haut. Il vulgarise facilement les idées d'autrui; lui-même n'en a pas.

Erasme n'a pas eu le loisir d'éditer lui-même ses œuvres, recueillies immédiatement après sa mort par un de ses fervents admirateurs, Beatus Rhenanus, et publiées par Froben fils, à Bâle (9 vol. in-fol.). Cette édition, devenue très-rare, a été réimprimée à Leyde, en 1703, en 10 vol. in-fol., ordinairement reliés en 11; c'est celle qu'on cite toujours. Le premier volume contient ses ouvrages de grammaire, de rhétorique et les *Colloques*; le second, ses *Adages*, parmi des opuscules de moindre étendue; le troisième, sa correspondance par ordre chronologique; le quatrième, divers ouvrages de philosophie et de piété, parmi lesquels ses *Apophthegmes* et l'*Eloge de la folie* (*Encomium moriæ*). La première édition de l'*Eloge de la folie* est de 1510; il y en a une d'Alde Manuce (1515, 1 vol. in-8o), que les bibliophiles recherchent. Le tome V renferme encore des ouvrages de philosophie et de piété. La Bible, l'Ancien Testament, texte grec et version latine, remplit le tome VI tout entier. Le tome VII est consacré à la célèbre *Paraphrase du Nouveau Testament*, paraphrase qui n'a pas d'égale, et son dernier de mérite littéraire. Le tome VIII renferme diverses traductions de Pères grecs et des discours; le tome IX, les *Apologies* d'Erasme, et le tome X, ses pamphlets et ses œuvres de polémique. On doit en outre à Erasme l'édition princeps, texte grec, avec préfaces en latin, du géographe Ptolémée (Bâle, 1533, chez Froben et Bischoff, 1 vol. in-4o), ainsi qu'une édition princeps, peu estimée, de Publius Syrus.

— Bibliogr. Consultez les ouvrages suivants : *Catalogi duo operum D. Erasmi Rot. ab ipso conscripti* (Bâle, 1557); Winman, *Epitaphium D. Erasmi Roterdami; carmen item querelum de eodem Erasmo Jacobi Schoenstetteri* (Norimb., 1537, in-4o); Nausea, *Oratio funebris D. Erasmi* (Paris, 1537, in-8o); Calckreuter, *Oratio de vita Erasmi Roterodamensis* (Witteb., 1557, in-8o; Argent., 1605, in-8o); Merula, *Vita D. Erasmi ex ipsius manu fideliter representata* (Lugd. Bat., 1607, in-4o); Scriverius, *D. Erasmi vita, partim ab ipsomet Erasmo, partim ab amicis æqualibus fideliter descripta* (Lugd. Bat., 1615, 1642, 1649, in-12); de La Bizardière, *Histoire d'Erasme, sa vie, ses mœurs, sa mort et sa religion* (Paris, 1721, in-12); Knight, *Life of Erasmus, more particularly that part of it, which he spent in England* (Cambridge, 1726), trad. en allem. par Théodore Arnold (Leipz., 1736, in-8o); Ekerman, *Merita Erasmi Roterodami in litteras humaniores et eloquentiam* (Upsal., 1743, in-4o); Lévesque de Burigny, *Histoire de la vie et des ouvrages d'Erasme* (Paris, 1757, 2 vol in-12), trad. en allem. par Heinrich Philipp Conrad Henke (Halle, 1783, 2 vol. in-8o); Jortin, *Life of Erasmus* (Lond., 1758-1760, 2 vol. in-4o; 1806-1808, 3 vol. in-8o, portrait); Gaudin, *Leben des Erasmus von Rotterdam* (Zürch, 1789, in-8o), assez rare; Hess, *Erasmus von Rotterdam nach seinem Leben und seinen Schriften* (Zürch, 1790, 2 vol. in-8o); Wagner, *Leben des D. Erasmus* (Leipz., 1828, in-8o, portrait); Laycey, *Life of Erasmus, abridged from the larger work of Dr. Jortin* (Lond., 1805, in-8o); Van Pabst tot Bingerden, *Lofrede op D. Erasmus* (Amst., 1812, in-8o); Butler, *Life of Erasmus*, etc. (Lond., 1825, in-8o); Mueller, *Leben des Erasmus von Rotterdam* (Hamb., 1828, in-8o), ouvrage couronné, trad. en holland. (Rotterd., 1832, in-8o); Huet, *Drie brieven aan eenen vriend over een hoogduitsch werk; Leven van Erasmus door Adolf Mueller* (Amst., 1829, in-8o); Gaye, *Disquisitionis de vita D. Erasmi specimen* (Kilon, 1829, in-4o); Thomas, *Lefvernesbeskrifvelse om Erasmus fran Rotterdam* (Christianstad, 1830, in-8o); Van Eck, *Oratio de D. Erasmi in doctrinam moralem meritis*, publ. par A. van Eck (Davent., 1831, in-8o); De Ram, *Notice sur les rapports d'Erasme avec Damien de Goes et sur son secrétaire Lambert Coomans de Turnhout* (Louvain, 1842, in-8o); Péricaud, *Erasme dans ses rapports avec Lyon* (Lyon, 1842, in-8o); *Erasmus von Rotterdam. Lob der Narrheit, aus dem Lateinischen übersetzt von Wilh. Gottl. Becker. Mit 83 Holzschnitten* (Basel, 1780, in-8o); Godefroy, *Histoire de la littér. franç. Prosateurs* (1805, in-8o); Nisard, *Revue des Deux-Mondes*, 1er et 15 août, 1er septembre 1835, et aussi son *Hist. de la littér. franç.* et son ouvrage *De la Renaissance; Catalogue des œuvres d'Erasme*, par Fr. Lor. Hoffmann, en allem. (Leipzig [Weigel], 1862, in-8o); *Exercitatio critica de religione Erasmi*, par J. Klefeker (Hamburg, 1717, in-4o); Sainte-Beuve, *Table des lundis*, t. XI; *Ersch et Grube Allgemein Encyclopædie*.

**Érasme** (LES ADAGES ET LES APOPHTHEGMES D'). La célébrité d'Erasme repose surtout sur son *Eloge de la folie*. On consulte, où cite encore aujourd'hui cette notice, document historique fort curieux, sans lequel il est à peu près impossible d'avoir une notion exacte et complète de l'état des Pays-Bas les dernières années du XVe siècle et les premières du XVIe; on ne la considère plus toutefois comme un monument littéraire d'une grande valeur. En perdant de son actualité, elle a, en effet, beaucoup perdu de son mérite; le chef-d'œuvre illustré par Holbein et tout ce qui accompagne, tout bourrés d'un latin de haut goût saupoudré de grec, plaisent autant par la forme que par le fond. L'intérêt y est gradué si savamment, avec cet art qui résulte de la méthode, qu'une fois entré dans l'édifice on se sent invinciblement attiré jusqu'au fond. Le premier pas seul a coûté : bientôt la perspective s'élargit, on entrevoit, dans le fourré des quinconces, l'extrémité ondoyante de l'avenue, et il est bien rare qu'on ne veuille pas aller jusqu'au bout.

Nous ne toucherons qu'en passant aux *Apophthegmes*, pour les comparer à une riche galerie de portraits où Erasme grave rapidement au bas de chaque toile toutes les paroles mémorables qu'il a recueillies dans sa fréquentation avec les anciens. La galerie est longue; elle a huit salles : *Desiderii Erasmi Roterodami Apophthegmatum libri octo.*

Quant aux *Adages* (*Chiliades adagiorum, opus integrum et perfectum D. Erasmi Roterodami*. Coloniæ, 1540, in-fol.), ils se composent de quatre *chiliades* : chacune renferme dix *centuries*. Suit une cinquième chiliade inachevée, qui ne consistant qu'en deux centuries, dont la première est complète, et la seconde finit après le cinquante-unième numéro. On a publié, dans le format petit in-8o, un *Epitome* des *Adages*.

Nous allons en mettre quelques-uns sous les yeux de nos lecteurs, avec le commentaire qui les accompagne. Nous y joindrons, au besoin quelque note ou remarque de notre propre fond, dans l'espoir de tirer d'un injuste oubli une œuvre d'érudition aussi substantielle qu'attrayante.

*Panem ne frangito.* « Ne romps point le pain. »

« Le pain allégorise ici l'amitié, parce que c'est par le pain qu'on la contractait anciennement; d'où vient que le Christ, notre roi,